

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – CSMCB BASKET

◆ PRÉAMBULE

Le CSMCB Basket est une association régie par la loi 1901, animée par des bénévoles et utilisant les équipements mis à disposition par la Ville de Clichy-sous-Bois.

L'adhésion au club implique l'acceptation du présent règlement intérieur, ainsi que de la charte d'engagement du club.

ARTICLE 1 – INSCRIPTION ET LICENCE

Toute personne souhaitant intégrer le CSMCB doit fournir un dossier complet, un certificat médical, et être à jour de sa cotisation.

Aucun entraînement ni match ne peut être effectué sans licence validée.

ARTICLE 2 – ENTRAÎNEMENTS

Chaque licencié(e) s'engage à assister régulièrement aux entraînements.

Toute absence ou retard doit être justifié(e) auprès de l'entraîneur.

La ponctualité et une tenue sportive adaptée sont obligatoires.

Les entraînements ne se déroulent qu'en présence d'un responsable du CSMCB.

Le matériel est à manipuler avec soin ; chaque équipe doit assurer son rangement.

ARTICLE 3 – MATCHS ET COMPÉTITIONS

La présence aux matchs est obligatoire pour les licenciés sélectionnés.

L'entraîneur établit seul la liste des joueurs convoqués.

Les tenues de match prêtées par le club doivent être respectées et restituées.

Les joueurs, entraîneurs et parents peuvent être sollicités pour la table de marque ou l'arbitrage (au moins 2 fois/an).

Les parents sont invités à contribuer au transport des joueurs, dans le respect du code de la route.

ARTICLE 4 – COMPORTEMENT ET RESPECT

Tout membre du club (joueurs, entraîneurs, parents) doit faire preuve de respect, d'esprit d'équipe et de fair-play.

Les décisions des arbitres, entraîneurs, dirigeants doivent être acceptées sans contestation.

Aucune violence verbale, physique ou comportement déplacé ne sera toléré.

Tout licencié ayant reçu une faute technique ou disqualifiante devra :

- Arbitrer un match de jeunes dans le mois,
- Régler le montant de l'amende infligée au club (frais de dossier inclus),
- Sous peine de suspension de match.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES PARENTS

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant au gymnase.

Ils s'engagent à respecter les choix techniques du staff.

Un parent référent est désigné par équipe, il fait le lien entre les parents, l'entraîneur et le comité.

Les parents s'engagent à respecter le rôle du parent référent.

ARTICLE 6 – VESTIAIRES ET HYGIÈNE

Il est fortement conseillé de se doucher après les entraînements et matchs.

Chaque membre doit laisser les installations propres.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels.

ARTICLE 7 – DROIT À L'IMAGE

En adhérant au club, chaque licencié (ou son représentant légal) autorise la diffusion de son image (photos, vidéos) sur les supports de communication du CSMCB.

Cette autorisation est révoquée à tout moment par courrier recommandé.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont traitées informatiquement pour la gestion des inscriptions.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chacun dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

ARTICLE 9 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En cas de non-respect du présent règlement, le comité directeur peut prononcer l'une des sanctions suivantes, selon la gravité des faits :

NIVEAU 1 – Manquement mineur :

- Avertissement oral par l'entraîneur
- Rappel à l'ordre devant l'équipe
- Excuse obligatoire ou action réparatrice (ex. arbitrage)

NIVEAU 2 – Manquement répété ou plus grave :

- Avertissement écrit (mail ou courrier)
- Suspension temporaire d'entraînement ou de match
- Entretien avec les parents et/ou référent disciplinaire

NIVEAU 3 – Faute grave ou récidive :

- Suspension longue durée ou exclusion définitive
- Remboursement des dégradations ou amendes infligées au club
- Signalement à la Ligue ou aux autorités compétentes

ARTICLE 10 – VALIDITÉ ET MODIFICATION

Ce règlement est applicable dès sa publication et peut être modifié par le bureau du CSMCB, en concertation avec les entraîneurs et référents d'équipe.

 **ENGAGEMENT DU LICENCIÉ / RESPONSABLE LÉGAL**

Je soussigné(e),, licencié(e) ou représentant
légal, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du CSMCB Basket et
m'engage à le respecter pleinement.

Fait à Clichy-sous-Bois, le ____/____/20__

Signature du licencié :

Signature du représentant légal (si mineur) :